

Clermont de l'Oise, le 5 juin 2009

Implantation d'une plateforme multi-filières de traitement des déchets résiduels Les élus du SYMOVE choisissent le site de Villers St Sépulcre

Lors du comité syndical de ce vendredi 5 juin 2009, les élus du SYMOVE ont délibéré, à une très large majorité, sur le choix du site d'implantation du centre de traitement multi filières de déchets résiduels. C'est le site de Villers St Sépulcre qui a été retenu comme étant le site le plus adapté, sur la base d'une phase d'analyse et de concertation approfondies. Cette étape permet de poursuivre la mise en œuvre de cet équipement de traitement des déchets ménagers structurant pour l'avenir du territoire, dans un souci constant de concertation.

Une décision responsable, prise en concertation avec les acteurs du territoire

Ce soir, vendredi 5 juin, les élus du SYMOVE réunis en comité syndical ont choisi le site de Villers St Sépulcre pour accueillir la future plateforme de traitement des déchets multi filières. Cette délibération marque l'aboutissement d'une démarche approfondie, menée en concertation avec les acteurs du territoire.

Le SYMOVE se félicite de cette décision responsable. Elle constitue une étape de plus dans le développement de ce projet structurant, au service du développement durable du territoire. Comme toutes les décisions relatives au projet, la proposition du site de Villers St Sépulcre a d'abord été discutée et retenue en Comité de pilotage avant d'être transmise à l'assemblée délibérante du SYMOVE. Instance de concertation créée en 2004 dans un souci de sérénité, d'ouverture et de transparence, le comité de pilotage rassemble les élus du SYMOVE, les représentants d'associations environnementales locales et départementales, l'ADEME ainsi que des experts pluri disciplinaires.

Le résultat d'une analyse multicritères approfondie

Le choix de Villers St Sépulcre est apparu comme la solution la plus pertinente au vu d'une série de critères complémentaires, alliant les volets environnementaux, techniques et financiers.

Les principaux avantages de ce site :

- Situation au centre du territoire
- Dans une friche industrielle à reconverter
- Qui évite de gaspiller des terres naturelles
- Futur éco-site environnemental, et vitrine supplémentaire du département
- Desserte par voie ferrée
- Optimisation des transports
- Réduction de la production de Gaz à Effet de Serre (CO2)
- Possibilité d'utilisation sur place d'énergies alternatives au pétrole
- Coûts d'aménagement réduits grâce aux équipements existants
- Possibilité d'intégration paysagère

Les bénéfices de la plate-forme représentent par ailleurs aussi :

- Création d'environ 35 emplois directs
- Bénéfice économique pour les entreprises locales...

Un projet entré en phase opérationnelle

Le choix du site s'inscrit dans l'entrée du projet en phase opérationnelle, à l'issue de 5 années de travail et suite à la décision des élus en 2008 (à l'unanimité) de retenir une solution multi filières de traitement. Après avoir retenu un assistant à maîtrise d'ouvrage en avril dernier, le SYMOVE travaille actuellement à la rédaction du cahier des charges, précisant les exigences du SYMOVE (objectifs de Haute Qualité Environnementale retenus par les élus du SYMOVE et mise en œuvre systématique des Meilleures Techniques Disponibles).

De plus, soucieux de prendre en compte les attentes exprimées par les parties prenantes, le SYMOVE met en place un comité de suivi scientifique. Composé des plus hautes autorités compétentes et indépendantes et des acteurs locaux, cette instance apportera un regard indépendant et expert tout au long du projet. De plus, le SYMOVE envisage, en concertation avec les acteurs locaux, de réserver une enveloppe budgétaire destinée à financer des études « neutres » dans le cadre du suivi environnemental, une fois que l'installation sera réalisée.

Acteur engagé au service du développement durable du territoire, le SYMOVE poursuivra la mise en œuvre de ce projet structurant dans un souci de transparence, de dialogue et d'exigence environnementale, sanitaire, réglementaire et économique, conforme aux attentes et aux besoins de nos concitoyens.

Signé par :

Le Président, Monsieur Alain VASSELE.

ANNEXES

RAPPEL DES COMPETENCES

Le SYMOVE exerce la compétence traitement des déchets ménagers depuis 2003.

Celle-ci comprend entre autres le transport, le transfert et le traitement des déchets résiduels non recyclables.

Les collectivités adhérentes continuent à en assurer la collecte.

Le Conseil Général de l'Oise exerce la compétence de planification de la gestion des déchets à l'échelle du département, à travers le plan d'élimination des déchets ménagers et assimilés.

Celui-ci tient compte des équipements et projets existants sur le territoire.

PRESENTATION DU SYMOVE

Syndicat Mixte Oise Verte Environnement

Syndicat Mixte : établissement public constitué exclusivement de communes et d'Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) (Code Général des Collectivités Territoriales – Octobre 2007).

Le SYMOVE a été créé par Arrêté Préfectoral du 13 octobre 1994.

Son Président est Monsieur Alain VASSELLE, Sénateur de l'Oise. Au lendemain de la loi Déchets de 1992, des collectivités de l'Ouest de l'Oise ont décidé la mise en commun de leurs moyens afin de lancer les premières collectes sélectives d'emballages ménagers en Picardie. Le Symove devient ainsi l'un des 41 sites pilotes reconnus par Eco-Emballages. Les objectifs du Syndicat ont logiquement été élargis en 2003 à la valorisation et au traitement de l'ensemble des déchets ménagers, conformément aux orientations définies dans le cadre du Plan Départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés du département de l'Oise du 19 Octobre 1999.

Contact Presse :

SYMOVE

Florence FRERE - florence.frere@symove.fr – 03 44 68 23 67

Pour plus d'informations sur le SYMOVE : www.symove.fr